

L'honorable M. DAVIS: Bien que je n'aie aucune objection à soulever contre le rapport du comité, je me permettrai de faire une suggestion. Depuis que je siége dans le Sénat, j'ai remarqué que la nomination des comités de sélection ont toujours causé quelques mécontentements. Je n'ai aucune motion à faire relativement au présent comité de sélection. Les noms de ses membres ont été proposés par le leader de la Chambre et acceptés par celle-ci; mais la meilleure manière, selon moi, de constituer un comité de sélection serait de le composer d'un représentant de chacune des neuf provinces. Il se composerait, par conséquent de neuf membres. Je constate que quelques-unes des provinces ne sont aucunement représentées dans ce comité, tandis que d'autres y ont jusqu'à deux représentants, chacune. Les comités sont très importants, vu qu'ils sont souvent saisis de questions très sérieuses. Ce sont les comités qui, virtuellement, tranchent toutes les questions soumises à leur examen. La Chambre rejette rarement le rapport d'un comité. Ils sont saisis de questions qui concernent le bien être des provinces, et chaque province, je crois, devrait être convenablement représentée dans les divers comités. En parcourant la liste des membres composant les divers comités, tels que constitués par le présent comité de sélection, je constate que quelques-unes des provinces ont une représentation considérable dans un comité, tandis que d'autres provinces n'y ont aucune représentation. Prenez par exemple le comité des ordres permanents, qui est comme la porte par où entre dans le Sénat toute proposition de loi concernant particulièrement la partie occidentale du Canada, et cependant, Saskatchewan n'a aucune représentation dans ce comité. Cette exclusion n'est pas juste. Les membres du Sénat devraient être convenablement distribués dans les différents comités. La meilleure manière de faire cette distribution serait d'avoir un comité de sélection composé d'un représentant de chacune des provinces, et mes présentes remarques sont une espèce d'avis de la motion que je ferai, l'année prochaine, pour avoir un comité de sélection composé comme je viens de le dire. Si cette suggestion n'est pas suivie, je proposerai alors cette motion comme un amendement.

Le PRESIDENT.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je noterai la suggestion de mon honorable ami. Il est possible qu'il soit opportun d'augmenter le nombre des membres de ce comité; mais nous pourrions discuter ce point plus tard.

L'honorable M. CLORAN: Je désire appeler l'attention de la Chambre sur une anomalie dans la composition de ce comité. L'honorable ex-leader du Sénat (l'hon. M. Scott) nous a dit que les libéraux ont toujours été partisans de la représentation basée sur la population. Nous, aujourd'hui, libéraux du Sénat, sommes ici dans la proportion de 61 libéraux à 26 conservateurs, et je constate, cependant, que ces 26 conservateurs ont une représentation dans le comité de sélection presque aussi nombreuse que les 61 libéraux, c'est-à-dire, quatre représentants contre cinq représentants libéraux. Cette anomalie ne devrait pas être tolérée plus longtemps. J'ai consulté plusieurs de mes collègues libéraux du Sénat et ils se sont tous montrés d'accord avec moi. Je saisis donc la présente occasion d'attirer l'attention de la Chambre sur le fait que l'organisation de la Chambre devrait être faite par la majorité. Comme l'honorable sénateur de Saskatchewan vient de le dire, la législation du pays dépend beaucoup de nos comités.

C'est ce que nous savions, du reste. Or, pourquoi la minorité aurait-elle ici autant d'autorité que la majorité pour décider qui fera partie d'un comité? Je ne soulève aucune objection formelle contre la présente composition du comité de sélection, parce qu'il est trop tard pour le faire. Si j'avais été, ici, lorsque ce comité a été formé, j'aurais appelé l'attention de l'honorable ministre dirigeant sur ce point; mais, je le répète, il est maintenant trop tard, et, comme mon honorable ami, le sénateur de Saskatchewan, mes remarques n'ont d'autre objet que d'attirer l'attention des honorables sénateurs sur le présent sujet. Le dissentiment que je viens d'exprimer ne signifie pas que ce comité de sélection actuel ne soit pas composé entièrement d'hommes dignes d'en faire partie; mais je tiens à ce que le parti libéral soit conséquent à ses principes, et, par suite, nous devrions appliquer à nos comités le principe de la représentation basée sur la population.